

Conditions de participation

Jeu concours Pop-up

Article 1 Concours

Les organisateurs du concours sont La Redoute Suisse SA, basée à Montreux (CH) . Le concours a lieu jusqu'au 12.12.2018. La participation est gratuite sans obligation d'achat sur le site internet de www.laredoute.ch

Article 2 Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans étant domiciliée en Suisse. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois durant la période du jeu concours. Le concours n'est pas ouvert aux employés de la Redoute Suisse SA.

Article 3 Participation

- 3.1 La Redoute informe les internautes que, bien que le site du jeu soit consultable mondialement, le site et le concours ont été formatés et sont réservés aux seules personnes résidentes en Suisse.
- 3.2 Pour participer au concours, le participant prend part au jeu « Jeu concours Pop-up store » en s'inscrivant via le formulaire de participation mis à disposition sur le site web <https://www.laredoute.ch/popupstore-game.aspx>
- 3.3 Toutes les données personnelles du participant doivent être conformes à la vérité. Dans le cas contraire, La Redoute est habilitée à exclure le participant du jeu-concours.
- 3.4 Si le participant décide de participer au concours, le participant accepte entièrement et sans réserve les conditions de participation au concours.
- 3.5 Le participant accepte que dans le cadre de ce concours, ses données personnelles soient collectionnées et traitées par La Redoute dans le respect de la loi suisse sur la protection des données. Des offres commerciales pourront lui être envoyées à la suite du jeu. Le participant pourra se désinscrire en tout temps de ces offres. Ses données ne seront pas cédées à des tiers.
- 3.6 Le participant s'engage notamment à:
- Ne causer aucun dysfonctionnement ou interruption du système reliant les réseaux ou les serveurs de tiers au site Web.
 - Se conformer à l'ensemble des réglementations, codes de conduite et procédures du réseau Internet.
 - Ne pas tenter de s'infiltrer de manière non autorisée dans d'autres systèmes informatiques.
 - Ne pas gêner l'utilisation ou le fonctionnement du site Web ou de tout autre service similaire.
 - Ne pas tenter de participer de nouveau de façon frauduleuse.

Article 4 Arrêt – Participation

4.1 La Redoute se réserve le droit de suspendre le jeu-concours provisoirement ou définitivement, voire de l'annuler ou d'y mettre un terme, sans préavis et à sa propre appréciation, lorsque des circonstances échappant à son contrôle l'exigent.

4.2 Elle usera en particulier de ce droit si le site Internet du jeu-concours est sujet à des virus, à des attaques de hackers, à d'autres interventions humaines non autorisées ou à des défauts du logiciel, ainsi que lorsque l'intégrité, l'objectivité ou le déroulement correct et équitable du jeu-concours sont mis en péril de quelque manière que ce soit.

4.3 La suspension, l'annulation ou la fin prématurée du jeu-concours ne donnent droit à aucune prétention de la part des participants, en particulier concernant le versement des gains.

Article 5 Attribution des lots finaux

5.1 *Les lots finaux :*

- *1 bon d'achat d'une valeur de 1500.- CHF à faire valoir sur le site de laredoute.ch sur le rayon maison (linge de maison, meuble et décoration)*

Les lots finaux sont attribués par tirage au sort à la fin du jeu concours. Les gagnants seront informés par email dans les 4 semaines suivant le tirage au sort, à l'adresse renseignée lors de la participation au jeu.

5.2 Le lot est définitivement attribué au gagnant une fois que celui-ci a accepté par email de le recevoir. En cas de non-réponse, sous un délai de 1 semaine ou d'adresse email erronée. La Redoute se réserve le droit de réattribuer le lot en procédant à un nouveau tirage au sort, suivant les mêmes règles.

5.3 L'attribution du prix ne peut faire l'objet d'une contestation et aucune correspondance n'est échangée sur l'organisation du concours.

5.4 Le prix ne peut faire l'objet d'un versement en espèces, il n'est pas cumulable et ne peut être ni échangé ni remboursé. Tout recours juridique est exclu.

5.5 Les prix ne sont pas transmissibles.